

519
FRCJ. 21869 A. b

Case

Frc

21603

TESTAMENT

DE LOUIS XVI.



Il aimo les françois de l'amour le plus tendre,
Ce fut le dernier cri que ce Roi fit entendre:
O France infortunée!... Ô regrets superflus!....
Honore sa mémoire, imite ses vertus.

1270 \$60

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY



Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.



TESTAMENT

DE LOUIS XVI,

Né le 28 Août 1754, mort le 21 Janvier 1793.



AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ,
DU PÈRE, DU FILS, ET DU ST-ESPRIT :

AUJOURD'HUI, vingt-cinquième jour de Décembre 1792, moi, Louis XVI du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille, dans la tour du Temple de Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le 10 du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser,

Je déclare, ici en sa présence, mes dernières volontés et mes sentimens.

Je laisse mon ame à Dieu mon Créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son

père ; pour nous autres hommes , quelqu'endurcis que nous fussions , et moi le premier .

Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Eglise catholique , apostolique et romaine , qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de S. Pierre , auquel Jésus-Christ les a confiés ; je crois fermement , et je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise , les Sacremens et les Mystères , tels que l'Eglise catholique les enseigne et les a toujours enseignés ; je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ ; mais je m'en suis rapporté et je m'en rapporterai toujours , si Dieu m'accorde la vie , aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques , unis à la sainte Eglise catholique , donnent et donneront conformément à la discipline de l'Eglise , suivie depuis Jésus-Christ.

Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur , mais je ne prétends pas les juger , et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ , suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne , et je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés ; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement , à les détester et à m'humilier en sa présence : ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique , je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite , et sur-tout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise catholique , à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur . Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis , s'il

m'accorde la vie , de me servir , aussitôt que je le pourrai , du ministère d'un prêtre catholique , pour m'accuser de tous mes péchés , et recevoir le Sacrement de Pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne) , ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales , de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité , d'unir leurs prières aux miennes , pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis , sans que je leur en aye donné aucun sujet , et je prie Dieu de leur pardonner , de même que ceux qui , par un faux zèle ou par un zèle mal-entendu , m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu , ma femme et mes enfans , ma sœur , mes tantes , mes frères , et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme , mes enfans et ma sœur , qui souffrent depuis long-temps avec moi ; de les soutenir par sa grâce , s'ils viennent à me perdre , et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande sur-tout d'en faire de bons Chrétiens et d'honnêtes hommes , de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) , que comme des biens dangereux et périssables , et de tourner leurs regards vers la seule gloire

solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnaissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toutes haines et tous ressentimens, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps qu'un Roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux

qui ont péri pour moi , et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées , qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient , et qui ont même montré de l'ingratitude ; mais je leur pardonne (souvent dans les momens de trouble et d'effervescence on n'est pas maître de soi), et je prie mon fils , s'il en trouve l'occasion , de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement et désintéressement ; d'un côté , si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés à eux , à leurs parens ou amis ; de l'autre , j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuits que beaucoup de personnes m'ont montrés. Je les prie de recevoir mes remerciemens.

Dans la situation où sont encore les choses , je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentimens de la nation , si je ne recommandais ouvertement à mon fils , MM. de Chamilly et Hue , que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour , et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry , des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi : comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin , je prie MM. de la Commune de lui remettre mes hardes , mes livres ,

ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur, de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze, de recevoir ici tous mes remercîmens et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double, à la tour du Temple, le 25 Décembre 1792.

Signé LOUIS.

(Fils de St. Louis, montez au Ciel !)



DERNIÈRES PAROLES DE LOUIS XVI.

Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France.